



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le 18 septembre 2025, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 12 septembre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2025-20

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE DIFFERENTS BUDGETS

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 16 - PROCURATIONS : 8 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
GARGAS : M. Patrick SIAUD
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON
GOULT : M. Didier PERELLO donne pouvoir à Mme Sylvie PEREIRA
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roland CICERO
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à Mme Charlotte CARBONNEL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération N°CC-2025-05 du 22 janvier 2025 relative aux tableaux des effectifs au 1^{er} février 2025 des différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération N°B-2025-08 du 3 avril 2025 modifiant les tableaux des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} mai 2025,

Considérant, que la personne retenue pour le poste de Directrice du multi-accueil « La Boîte à Malice » à Gargas est titulaire du grade de cadre de santé dans le cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

Considérant, la nécessité de recruter un professeur de guitare-basse et musiques actuelles à temps non complet,

Considérant, la nécessité de recruter un technicien études et travaux à temps complet,

Considérant, la nécessité de recruter une assistante administrative et facturation à temps complet,

Considérant, qu'il convient de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs afin de permettre le bon fonctionnement de certains services,

Considérant, l'avis favorable du Comité Social Territorial du 03 septembre 2025,

Le Président propose aux membres du Bureau communautaire de modifier le tableau des effectifs des différents budgets afin de prendre en compte les modifications à compter du 1^{er} août 2025.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 23 voix pour et 1 abstention,

Approuve, la modification du tableau des effectifs des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} août 2025 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Création de poste :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet,

Transformation de poste :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet,

BUDGET PETITE ENFANCE :

Transformation de poste :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture de

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250918-B-2025-20-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025
Page 2 sur 3

- classe normale à temps complet,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste de cadre de santé paramédical à temps complet.

BUDGET EAU POTABLE :

Création de poste :

- 1 poste d'assistante administrative et facturation à temps complet,

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Création de poste :

- 1 poste de technicien études et travaux à temps complet,

BUDGET OFFICE DE TOURISME :

Transformation de poste :

- 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'apprenti à temps complet,

Dit, que si les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels en cas de recherche infructueuse d'un (e) candidat (e) fonctionnaire (quelle que soit la catégorie hiérarchique). Le niveau de recrutement et de rémunération correspondra aux grades et emplois existants dans le tableau des effectifs des différents budgets de la Communauté de Communes,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 01/10/2025

B-2025-20

Accusé de réception en préfecture
094-200040624-20250918-B-2025-20-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025
Page 3 sur 3

